

LE RUCHER

La mise en place du rucher en 8 étapes :

1-L'emplacement et les apports en nourritures :

L'emplacement choisi doit être mellifère, c'est à dire qu'il doit permettre aux abeilles de prospérer et faire du miel. Pour cela il doit pourvoir la colonie en nectar (avec des plantes nectarifères) et en pollen (avec des plantes pollenifères). Certaines plantes sont à la fois pollenifères et nectarifères. Ces apports doivent être faits à toutes les époques de l'année pour que les colonies puissent s'approvisionner tout au long du cycle de développement. Une bonne idée des plantes à trouver ou à planter autour du rucher tout au long des saisons :

Fin d'hiver / début printemps : Noisetier, prunellier, romarin, chèvrefeuille d'hiver

Printemps : Aubépine, érable, cerisier, pommier (fruitiers en général)

Eté : Acacia, Châtaigner, tilleul

Fin été / automne : Lierre, callune

Cette liste non exhaustive peut être complétée par de nombreuses plantes ou arbres, sauvages ou domestiques.

2-Le respect de la réglementation :

Une fois les apports en nourriture assurés, il faut respecter des distances ou écarts minimum par rapport aux propriétés voisines ou voies publiques. Ces distances sont données par un arrêté préfectoral, qui peut être complété ou modifié par un arrêté municipal (se renseigner auprès de la mairie du lieu d'implantation du rucher). Rappel des distances de l'arrêté préfectoral de notre préfecture :

Minimum 10m entre les ruches et la propriété voisine

Minimum 20m par rapport aux habitations voisines ou la voie publique

Minimum 100m par rapport aux établissements recevant du public

Sauf si la ou les ruches sont séparées des propriétés ou habitations voisines (ou établissements) par une haie jointe (opaque, fermée) dépassant de plus de 2m de chaque côté et au dessus des ruches. Dans ce cas aucune distance minimum à respecter.

3-Nombre de ruches :

Sur un même emplacement un nombre limité de ruche doit être implanté. Jusqu'à 10 ruches dans le rucher, il n'y a pas trop de question à se poser si la première étape a été concluante. Entre 10 et 20 ruches, il faut vraiment une bonne densité de végétaux pour pouvoir subvenir aux besoins du rucher. Au delà de 20 ruches, il vaut mieux envisager de faire deux ruchers séparés.

4-L'orientation :

Le rucher doit permettre aux ruches de bénéficier d'une atmosphère aussi optimisée que possible :

Il doit être à l'abri des vents

Ne pas être implanté en zone humide pour l'hivernage

Protégé du soleil direct en été

L'entrée des ruches doit être orienté Sud /Sud-est pour bénéficier d'une durée d'ensoleillement maximum.

5-La composition :

Mis à part les ruches, il est conseillé de prévoir un point d'eau dans le rucher (bassine d'eau avec des flotteurs pour ne pas que les abeilles se noient, dont on changera l'eau régulièrement).

L'ombre en été et la protection contre les vents en hiver, en plus des apports de nourriture peuvent être procurés par des arbres ou arbustes mellifères. Par contre il faudra impérativement débroussailler autour des ruches

6-La disposition :

Pour éviter tout risque d'humidité ou de contamination par des organismes du sol, les ruches sont posées sur des supports stables d'une hauteur d'une trentaine de cm. Le support ne doit pas faire rétention d'eau (éviter les vieux pneus). Toujours pour éviter l'humidité à l'intérieur de la ruche, il vaut mieux que la ruche soit légèrement inclinée vers l'avant (évacuation des eaux de condensation en saison froide - mais si le fond de la ruche est aéré ou grillagé ce détail a peu d'importance).

Les ruches doivent être disposées de manière « aléatoire » ou en demi cercle plutôt qu'alignées pour éviter la dérive des butineuses. Si les ruches sont alignées, faire des marques distinctives en couleur sur les ruches (éviter le rouge invisible pour les abeilles) ou implanter des arbustes entre les ruches pour que les abeilles puissent se repérer.

7-Les ruches :

De nombreux modèles de ruches sont disponibles et diffèrent par leur taille. Le nombre et la taille des cadres les composant diffèrent également :

Type de ruche	Longueur des cadres en mm	Hauteur des cadres en mm
Dadant	420	267,5
Langstroth	420	203
Voirnot	330	330
Normal Maes	350	203
Warré/Gatineau	286	203

Dadant 10 cadres et Langstroth sont des modèles qui fonctionnent bien et sont les plus répandus dans notre région.

Il est fortement conseillé de n'avoir qu'un seul type de ruche dans un rucher pour faciliter les manipulations et les échanges de cadres. Les plateaux de fond doivent être aérés pour faciliter l'élimination des varroas (parasites dangereux pour les abeilles). Il faut prévoir au moins une hausse par ruche. Il est également possible de prévoir des trappes à pollen pour récolter du pollen.

8-Registre et déclaration :

Une fois votre rucher installé il faut prévoir d'inscrire sur un registre toutes les étapes importantes de sa vie et ainsi pouvoir assurer la traçabilité des traitements et autres nourrissements (qui seront l'objet de prochaines séances). Le registre est obligatoire dès que vous vendez ou donnez du miel, conformément à l'arrêté du 5 juin 2000. Il doit être conservé au moins 5 ans et doit contenir :

- vos coordonnées
- les coordonnées de vos ruchers (adresse et nombre de ruches)
- les mouvements des ruches (en cas de déplacement)
- les nombres, dates et caractéristiques des soins et nourrissements donnés aux abeilles

Fiche de synthèse de la première séance au rucher école de Benon (20/02/2010)

Le registre doit être conservé avec la déclaration de votre rucher (faite auprès de la Direction des Services Vétérinaires (DSV) ou Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles (GDSA)) réalisé à l'aide du formulaire n°13995*01.